Date limite:

La date limite de transmission de la déclaration de revenus

PARTICULIER est le 30 avril AUTONOME EST LE 15 JUIN (le même délai s'applique pour le (a) conjoint (e))

Paiement

Tout solde dû doit être payé au plus tard le **30 avril**, ou le jour ouvrable suivant si le 30 avril est un samedi ou un dimanche. Après cette date, nous calculerons des intérêts sur le solde impayé.

Vous devez conserver les pièces justificatives liées à vos impôts pendant sept ans.

Pénalité

Les contribuables qui produisent leur déclaration de revenus en retard s'exposent à une pénalité. Cette pénalité est de 5 % du solde impayé à la date prévue de production de la déclaration.

De plus, une pénalité additionnelle de 1 % par mois entier de retard s'ajoute à la première pénalité. Elle est calculée pour une période maximale de 12 mois.

https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/interets-penalites/penalite-production-tardive.html

Impôt/income tax pour personne salariée ou Impôt/income tax pour couple

- Revenus d'emploi de tous travail au cours de l'année d'imposition (T4 et Relevé 1)
- Cotisations REER
- Cotisations CEL
- Retraits REER ou FERR (T4RSP et T4RIF)
- Frais médicaux (dentiste, médicaments, lunettes, etc.)
- Reçus de dons de charité
- Renseignements sur l'occupation d'un logement (Relevé 31)
- Crédit pour l'achat d'une première habitation (fédéral et provincial)
- Revenus de placements (T5/Relevé 3, T3/Relevé 16, T5008/Relevé 18)
- Assurance-emploi (T4E)
- Revenu aide sociale (T5007)
- Remboursement du RAP (régime d'accession à la propriété)
- Déclaration de la vente d'une maison

- Revenu de pension et rente (T4A/Relevé 2)
- Intérêts payés sur les prêts étudiants admissibles

Impôt/income tax personne salariée avec enfants ou Impôt/income tax pour couple avec enfants

- Revenus d'emploi de tous les emplois travailler au cours de l'année d'imposition (T4 et Relevé 1)
- Cotisations REER
- Cotisations CELIAPP
- Retraits REER ou FERR (T4RSP et T4RIF)
- Frais médicaux (dentiste, médicaments, lunettes, etc.)
- Reçus de dons de charité
- Revenus de placements (T5/Relevé 3, T3/Relevé 16, T5008/Relevé 18)
- Assurance-emploi (T4E)
- Revenu aide sociale (T5007)
- Revenu de pension et rente (T4A/Relevé 2)
- Intérêts payés sur les prêts étudiants admissibles
- Montant transféré à un enfant majeur pour des études postsecondaires (provincial)
- Recus de frais de garde (Relevé 24)
- Paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde (Relevé 19)
- Prestation du RQAP (Régime québécois d'assurance parentale) (Relevé 6)
- Crédit pour l'achat d'une première habitation (fédéral et provincial)
- Remboursement du RAP (régime d'accession à la propriété)
- Déclaration de la vente d'une maison
- Renseignements sur l'occupation d'un logement (Relevé 31)

Pour connaître la liste détaillée des crédits d'impôt remboursables et non remboursables, visitez le site de l'<u>Agence du revenu du Canada</u> et celui de <u>Revenu</u> Québec.

DEMANDE D'ALLOCATION FAMILIALE

- Acte de naissance de l'enfant ou les enfants, si enfant née à l'extérieur du canada l'Acte doit être traduite en français
- Confirmation d'acceptation des parents et l'enfants
- Avoir le permis de travail en vigueur (18mois et +)
- Avoir 2 preuves de résidence (hydro, Bell etc.)
- Preuves de l'école ou de garderie de l'Enfant (bulletin ou lettre de l'institution)

Un spécimen de chèque de la mère ou de la personne responsable doit être fourni. Si la personne responsable n'est pas la mère, une lettre d'autorisation signée par celle-ci est requise, confirmant qu'elle autorise cette personne à recevoir ses allocations.

https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/documents-justificatifs.html

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/formulaires/soutien aux enfants/Pages/soutien enfants.aspx

Réactivation des allocation famille

Pour réactiver votre allocation familiale, vous devez fournir les mêmes renseignements que ceux exigés lors de votre première demande.

SERVICES DES COMPAGNIES

Impôts/income tax autonome

- T4a
- T2125
- Revenu total des vos honoraires durant l'année courante
- Les dépenses liées à votre travail
- Relevés bancaires
- Cotisations au REER

Impôt/income tax incorporée

- États financiers de l'exercice
- Grand livre comptable ou journal des transactions
- Relevés bancaires de l'entreprise
- Registre des immobilisations (biens amortissables)
- Revenus honoraires durant l'année courante(ventes)
- Dépenses liées à votre travail
- Dépenses liées aux travailleurs autonomes,
- Relevés de paie (si l'entreprise a des employés)
- Déclarations de TPS/TVH (si enregistrée)
- T4 et T5 (si des salaires ou dividendes ont été versés)
- Cotisations au REER

Organisation de facturation

• Justificatifs de dépenses (factures, reçus, etc.)

Revenu de location

Un **revenu de location** est le montant que vous gagnez lorsque vous **louez un bien que vous possédez ou dont vous avez l'usage**, comme un appartement, une maison, un local commercial ou même une chambre dans votre résidence.

- Déduire certaines dépenses liées à la propriété (ex. : entretien, taxes, assurance, intérêts hypothécaires).
- Le revenu net (revenu brut dépenses admissibles) est ce qui est imposé.

Déclarations des taxes trimestrielles d'entreprise

- Registre des ventes taxables
- Registre des achats et dépenses
- Relevés bancaires
- Grand livre comptable

Conseil en création d'entreprise

M. Cartagena vous fournira un encadrement personnalisé et vous informera en détail sur les distinctions entre le statut d'entreprise incorporée et celui de travailleur autonome.

Création d'entreprise incorporée

- Piece d'identité de tous les administrateurs
- Nom de l'entreprise
- L'adresse officielle du siège social
- Avis de cotisation du Québec de l'année précédente
- Numéro d'assurance sociale tous les administrateurs

Voici les liens officiels pour consulter les documents requis pour la création d'une entreprise au Canada et au Québec :

✓ Lancer une entreprise – Canada.ca
✓ Enregistrer votre entreprise auprès du gouvernement – Canada.ca
✓ Registraire des entreprises – Québec.ca

Création d'entreprise autonome

- Piece d'identité de tous les administrateurs
- Nom de l'entreprise
- L'adresse officielle du siège social
- Numéro d'assurance sociale
- Avis de cotisation du Québec de l'année précédente

https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/service-demarrer-entreprise

Déclaration des D.A.S

- Registre de paie mensuel
- Talons de paie de chaque employé
- Montants bruts versés
- Retenues effectuées :
- Impôt fédéral et provincial
- Cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)
- Cotisations à l'assurance-emploi (AE)
- Cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
- Cotisations au Fonds des services de santé (FSS), si applicable

Production des états financier ET Production du bilan

- Pour produire les états financiers, tu dois fournir :
- Tes livres comptables complets
- Les relevés bancaires et factures
- Les registres de paie et d'inventaire
- Les données fiscales et les immobilisations
- La petite caisse
- Les données fiscales
- Le logiciel comptable (s'il y a un)

Déclaration de la mise à jour annuel de l'entreprise

- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
- Accès au portail Mon bureau Registraire des entreprises
- Adresse du siège social ou des établissements
- Nom de l'entreprise (si modifié)
- Administrateurs ou dirigeants
- Activités principales
- Nombre d'employés (notamment ceux ne parlant pas français, si entre 5 et 24 salariés)
- Coordonnées de contact

SERVICES VIRTUELS

Rendez-vous virtuel renseignent

Tous rendez-vous virtuel devra être payer à l'avance

Rendez-vous virtuel a fin d'impôts

Les documents requis pour les particuliers ou/et entreprise, tels que mentionnés cidessus, devront être envoyer par email avant le rendez-vous. Le coût du rendez-vous devra être assumer à l'avance.

Autres services

Chômage

- Relevé d'emploi (RE)
- Numéro d'assurance sociale (NAS)
- Pièce d'identité
- Coordonnées bancaires
- Certificat médical (si applicable)
- Preuve de citoyenneté ou statut légal

Demande de TPS (TAXE) de bienvenue

- CERTIFICAT DE MARIAGE
- PIÈCE D'IDETNTITE
- ASSURANCE SOCIALE
- CERTIFICAT DES NAISSANCE DES ENFANTS (SI APPLICABLE)

Carte maladie

- Pièces d'identité
- Certificat de naissance ou passeport
- Carte de résident permanent ou preuve de citoyenneté canadienne
- Permis de travail ou d'études, si applicable
- Preuve de résidence au Québec
- Bail locatif
- Facture récente (Hydro-Québec, téléphone, etc.)
- Lettre d'un établissement scolaire ou employeur
- Photo d'identité

Demande allocation logement

- Piece d'identité
- Bail du logement
- Fournir les preuves du revenu, et situation familiale.
- Être à jour dans vos déclarations fiscales

Demande de numéro de tps et TVQ

- Piece identité
- Avis de cotisation
- Numéro d'Assurance social

Notre conseil d'ami

N'hésitez pas à préparer les déclarations de revenus de tous les membres de votre famille en même temps. Pourquoi? Parce que les dépenses qui ne procurent aucun avantage à certaines personnes pourraient être transférées à un autre membre de la famille, qui pourrait alors en profiter.

Cette liste est fournie à titre informatif et ne garantit pas que ce sont les seuls documents requis pour effectuer une déclaration ou une demande de crédit. Les liens transmis le sont également à titre indicatif.